

Puteaux, le 27 janvier 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

La société Financière de l'Odet et son Président Vincent Bolloré ont pris connaissance de la décision administrative de la CONSOB italienne, relative aux achats d'actions Premafin réalisés entre septembre et octobre 2010.

La Financière de l'Odet souhaite rappeler que les conditions de cette montée au capital de Premafin ont été en tous points conformes à la législation en vigueur.

L'investissement réalisé en 2010 dans Premafin, d'un montant de 20 millions d'euros, soit environ 1% du portefeuille boursier du groupe, a permis d'acquérir 5% du capital de cette société qui contrôlait Fondiaria-Sai, deuxième groupe d'assurances italien après Generali.

Lors de la constitution de cette participation, la société Financière de l'Odet a respecté toutes les règles. Les déclarations de seuils requises ont été faites et il a été annoncé que l'investissement réalisé dans Premafin serait limité et de long terme, ce qui est le cas.

La Financière de l'Odet formera appel de cette décision auprès de la Cour d'Appel de Milan, pour démontrer qu'elle a en tous points respecté la réglementation.

